

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Département du Val d'Oise Arrondissement de SARCELLES Canton de MONTMORENCY Commune de MONTMORENCY

CDV/CT

ARRÊTÉ DU MAIRE N°312.2025 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

74 AVENUE CHARLES DE GAULLE

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de l'entreprise DA-STPE 20 avenue du Fief parc d'activité des Bethumes – 95310 SAINT- L'AUMONE pour le compte de la Mairie.

CONSIDÉRANT que les travaux de création d'un plateau surélevé en enrobés sur chaussée ne permettent pas d'assurer la circulation et le stationnement des véhicules sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

ARRÊTE

Du lundi 29 septembre au mardi 21 octobre 2025

74 AVENUE CHARLES DE GAULLE

Article 1:

Le stationnement sera interdit sur toute l'emprise de chantier délimitée par un balisage réglementaire, des deux côtés de la voie.

Les travaux s'effectueront en alternat manuel ou par feux tricolores à décompte et en demichaussée.

En cas d'incidence des travaux sur la collecte des ordures ménagères, l'entreprise pourrait être amenée à organiser par ses propres moyens des points de regroupements.

Le cas échéant, les enrobés définitifs ou autres revêtements de finition, devront être réalisés durant la période du présent arrêté.



Article 2:

Les accès riverains seront maintenus pendant toute la durée du chantier. Un cheminement piéton sera sécurisé et entretenu par l'entreprise.

La vitesse sera limitée et affichée à 30 km/h.

Article 3:

Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, aux jours et lieux indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

Article 4:

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par l'entreprise DA-STPE 20 avenue du Fief parc d'activité des Bethumes – 95310 SAINT- L'AUMONE pour le compte du Département CD 95.

Article 5:

M. le Commissaire de Police.

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,

M. le Chef du Centre de Secours de Saint-Brice-sous-Forêt et Montmorency,

M. le Chef de Service de la Police Municipale,

M. le Directeur Général des Services,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

norency, le

Délégué aux transports, à la voirie et aux télécommunications et des batiments



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise			
Nom : LEGUEDOIS Prénom : Calvin			
Dénomination : DA - STPE Représenté par :			
Adresse Numéro : 20 Extension : Nom de la voie : AVENUE DU FIEF			
Code postal 95310 Localité :ST OUEN L AUMONE Pays : France			
Téléphone 0, 1, 3, 4, 6, 4, 6, 1, 1, 3. Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel: secretariat@stpevotp.fr			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Nom : Mairie de Montmorency Prénom : M. Cédric ROUILLER			
Adresse Numéro : 15 Extension : Nom de la voie : rue Beaumarchais			
Code postal _9_5_1_6_0_ Localité :MONTMORENCY Pays : FRANCE			
Téléphone 0, 1, 3, 9, 3, 4, 9, 8, 6, 3, Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :Courriel : crouiller@ville-montmorency.fr			
Localisation du site concerné par la demande			
Voie concernée : Autoroute n°			
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : +			
Code postal 9,5,1,6,0, Localité : MONTMORENCY			
Nature et date des travaux			
Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : Description des travaux : Création d'un plateau surélevé face a la rue du Beaux site sur l'avenue Charles de Gaulle et création de bouches avaloirs			
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :			
Date prévue de début des travaux : 2, 9, 0, 9, 2, 0, 2, 5 Durée des travaux (en jours calendaires) :2,0			
Réglementation souhaitée			
Durée de la réglementation (en jours calendaires) :2_0 Date de début de réglementation _2_9_0_9_2_0_5_ Restriction sur section courante Restriction sur bretelles			
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation			
Describerated to the description of the second to the seco			
Basculement de circulation sur chaussée opposée Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement			

N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :		
Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers	véhicules légers	véhicules légers
poids lourds	poids lourds	poids lourds
Vitesse limitée à : 30 km/h Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :		
Autres prescriptions : Alternat par feux et rue barrée	sur une journée pour la réalisati	ion des enrobés
La pose, le maintien ou le retrait de la s	signalisation spécifique au chantier sont	t effectués par :
	rise spécialité Prénom :	
Adresse Numéro : Extension	: Nom de la voie :	
		s:
	۔ Indiquez l'indicatif pour le pays é اسے ب	
Courriel:	Indiquez Findicatii podi le pays e	eranger.
Pièces jointes à la demande		Assessed and a second s
		st accompagnée d'un dossier comprenant :
Une notice détaillée avec notamment l	l'évaluation de la gêne occasionnée au usa	agers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000eme	Plan des travaux 1/200 ou 1/500 ^{èi}	Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 0)00ème	
J'atteste de l'exactitude des informations fo	ournies 🗹	
Fait à : ST OUEN L AUMONE		Le: 0 3 0 9 2 0 2 5
Nom : JOBIN Prén	om : Nathalie Oualité	:
		② Signature Sogelink?
		Centilize 509cm il



Système géodésique : WGS-84

EPSG: 4326

Emprise au format GML:

<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>2.31886272,48.98078394 2.31909875,48.98055861 2.32017163,48.98090365
2.32005362,48.9811501 2.31886272,48.98078394</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>

Polygone 1

(48.980784 2.318863); (48.980559 2.319099); (48.980904 2.320172); (48.981150 2.320054); (48.980784 2.318863);